



MAIRIE

69870 POULE -LES ECHARMEAUX

Tél : 04.74.03.64.48- Fax : 04 74 03 68 71

CONSEIL du 20 février 2015 à 20 h 30

**Présents** : BEROUJON JB, CARRET M, CHAMPALE A, CODELLO R, COULEUR J, DESMONCEAUX JM, DESSEIGNE JL, FIMBEL A, FLECHE C, HOFFMANN V, MELINAND F, PINTO L, TRONCY JM, VIGNE M.

**Absente excusée** : PETIT I. (pouvoir à VIGNE M.)

**Secrétaire de séance** : COULEUR J.

APPROBATION COMPTE RENDU CONSEIL PRECEDENT DU 16 JANVIER 2015.

**Délibérations** :

- Comptes administratifs de la commune et de l'eau : Madame Mélinand quitte la séance pour les deux votes, **votes à main levée** (14 voix pour à l'unanimité) pour commune et pour eau.
- Comptes de gestions de la commune et de l'eau : Madame Mélinand réintègre la séance, **votes à main levée** (15 voix pour à l'unanimité) pour commune et pour eau.
- Convention mise à disposition du personnel communal pour l'entretien voirie COR : la COR exerce cette compétence voirie depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, sa réalisation nécessite la mise à disposition du personnel communal et se formalise par une convention qui prévoit les conditions, les modalités et le remboursement des sommes afférentes. Madame le Maire demande d'approuver le principe par **vote à main levée** (15 voix pour à l'unanimité) et de l'autoriser à signer cette convention par **vote à main levée** (15 voix pour à l'unanimité).
- Adhésion CCAB (Centre Culturel Associatif Beaujolais) : l'action culturelle a pour but de proposer des animations, des spectacles en direction des habitants mais aussi de s'ouvrir et d'accueillir des évènements qui auront une plus large audience. Le coût annuel serait de 5 € par habitant soit 5400 € et de 540 € d'inscription la première année seulement. L'engagement se fait sur le mandat mais peut éventuellement cesser au bout de 3 ans. Après rencontres de la commission culture et du conseil avec Monsieur Pignard, directeur du CCAB, il est demandé au conseil de se prononcer sur cette adhésion. **Vote à main levée** : 14 voix pour, 1 abstention sur 15 voix.
- Vente licence IV : en janvier 2013 la commune a fait l'acquisition d'une licence IV dans le cadre d'une vente aux enchères. Elle a été très peu utilisée et une opportunité de la vendre se présente pour une même utilisation (restauration). L'estimation de sa valeur a été demandée au service des domaines, l'objet de la délibération est d'autoriser Madame le Maire à vendre cette licence. **Vote à main levée** : 15 voix pour à l'unanimité.
- Augmentation temps de travail : la mairie dispose actuellement de deux agents pour effectuer les tâches administratives qui incombent à la commune : un agent à plein temps et un agent dont le temps de travail est de 28 H hebdomadaires. La diversité des activités de secrétariat et de comptabilité nécessite pour chacune un savoir et un savoir-faire et doivent se combiner avec l'accueil du public et le travail en lien avec les élus. Afin de mieux répartir la charge de travail et de dégager plus de temps pour travailler en lien avec le Maire, il est demandé au conseil d'approuver l'augmentation du temps de travail de Madame Lespinasse de 28 H à 35 H hebdomadaires et d'inscrire au budget les crédits correspondants. **Vote à main levée** : 7 pour, 3 abstentions, 5 contre sur 15 voix ; augmentation acceptée.

- Eau, choix du mode de gestion : après lecture du rapport sur le principe de la délégation de service public (DSP) de l'eau potable, il est demandé au conseil d'approuver le principe de la DSP par voie d'affermage pour une durée de dix ans à compter du 31/12/2015 (date d'expiration du contrat en cours), d'approuver les caractéristiques de la délégation du services décrites et d'autoriser Madame le Maire à lancer la procédure de publicité et de mise en concurrence et à signer toute pièce s'y rapportant. **Vote à main levée** : 15 voix pour à l'unanimité.
- SYDER : service de Conseil en Energie Partagé (CEP)  
Le SYDER en partenariat avec l'ADEME a mis en place un service en énergie partagé pour aider notamment les communes du Beaujolais Vert à maîtriser leur consommation d'énergie et à diminuer l'impact environnemental. La COR a décidé de prendre en charge le financement de la contribution des communes adhérentes souhaitant bénéficier des conseils du technicien CEP. Il est demandé au conseil d'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'intervention, au bénéfice de la commune, du service de conseil, telle que proposée par le SYDER. **Vote à main levée** : 15 voix pour à l'unanimité.
- Droit de préemption : la délibération n °2012/08 du 2 mars 2012 a instauré un droit de préemption urbain sur les commerces. A l'occasion de la mise en vente de l'Auberge des Tilleuls, qui maintiendra une activité de restauration, le notaire interroge la commune sur ses intentions quant à ce droit. Il est demandé au conseil de se prononcer par **vote à main levée** : 15 voix pour ne pas préempter ce bien.

**Questions diverses :**

Déneigement : le travail effectué a donné entière satisfaction à la population.

Le recensement est terminé : quatre logements et six personnes n'ont pas pu être recensés, 25% l'ont été par internet.

Déchets : une réunion publique aura lieu le 23 mars à 19 H à la salle des fêtes.

**PROCHAIN CONSEIL** : vendredi 27 mars à 20 H 30